Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le
ID : 001-210102471-20250807-AR012472025046-AR

République française

Canton de Thoiry
Département de l'Ain

MAIRIE DE MIJOUX
2 rue Dame Pernette
01410 Mijoux

AR. 01247.2025.046

Objet : Arrêté provisoire de police de circulation autorisant l'organisation d'une course d'orientation au Col de la Faucille

Le maire de la commune de Mijoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de Voirie Routière ;
Vu la circulaire n°86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le maire, le président du Conseil Général et le représentant de l'État dans le département en matière de circulation routière ;
Vu l'évènement organisé par l'association Loisirs Nature Mijoux le vendredi 8 août 2025 ;

CONSIDÉRANT la demande de Bernhard Wehrle, président du Club d'orientation du CERN et l'organisation d'une course d'orientation au Col de la Faucille le 13 septembre 2025.

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté autorise le Club d'orientation du CERN à organiser son épreuve d'orientation au Col de la Faucille.

Article 2 : La course sera organisée en dehors de la réserve naturelle, elle évitera les pistes VTT et la zone d'alpage du Crozat.

Article 3 : Le Club d'orientation du CERN s'engage à ne laisser aucune trace de son passage et à respecter les lieux.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le major de la brigade de gendarmerie de Chézery-Forens,
- Monsieur le directeur du SMMJ,
- Monsieur le président du SMMJ,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mijoux, le jeudi 7 août 2025
Le maire
Martine Viallet

Le maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Téléphone : 04 50 41 32 04
accueil.mairie@mijoux.fr
www.mijoux.fr

Signé électroniquement par : Martine VIALLET
Date de signature : 07/08/2025
Qualité : Maire